



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Mairie de GEOVREISSET

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Cadre général

La présente note expose de manière synthétique l'exécution du budget 2025 de la commune et est annexée à la délibération du conseil municipal. Comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales, cette présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le cycle budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte financier unique (CFU). L'ordonnateur et le comptable produisent ensemble le CFU. Il est validé par 3 acteurs :

- le comptable supérieur, c'est-à-dire le directeur départemental ou régional des Finances publiques dont relève le comptable assignataire.
- Le comptable assignataire qui est l'agent de la direction générale des Finances publiques en charge de la tenue de la comptabilité de la collectivité.
- Et l'ordonnateur (maire de la commune, président du groupement intercommunal).

Le budget primitif 2025 a été adopté par délibération du conseil municipal le 7 avril 2025 auquel a été ajoutée une décision modificative - conseil municipal du 4 novembre 2025 augmentant les crédits en investissement. Le budget de la collectivité est voté sans vote formel sur chacun des chapitres et avec vote formel sur opérations d'équipement.

Suite à une panne nationale HELIOS, le CFU n'a pas été présenté au conseil municipal en mars 2026. Un nouveau conseil municipal et un nouveau Maire ont été installés le 20 mars 2026.

Le compte financier unique a été présenté à la Commission finances (composée de Christophe BERNARD, Maire ; Sandrine ROUSSEL et Benoit VERNET, adjoints ; Dominique MARTIN et Alain NEVEU) le 9 juin 2026 pour être approuvé lors du conseil municipal du 23 juin 2026.

Éléments du contexte et priorités du budget

La population totale de la commune de Géovreisset est de 864 habitants au 1^{er} janvier 2025, selon l'INSEE et une population DGF de 871.

Le budget de la collectivité s'inscrit dans la stabilité des taux de la fiscalité communale ET une volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement malgré les hausses des charges relatives aux assurances, les énergies, la hausse des taux de cotisations patronales.

MAIRIE DE GEOVREISSET - PRINCIPAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 667 344,74	557 641,24	2 224 985,98
	Recettes réalisées (1)	B	372 604,46	627 599,66	1 000 204,12
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 979 667,20	857 641,24	2 837 308,44
	Dépenses réalisées (1)	E	217 508,51	340 471,01	557 979,52
	Restes à réaliser	F	144 760,62	0,00	144 760,62
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	155 095,95	287 128,65	442 224,60
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	312 322,46	300 000,00	612 322,46
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	467 418,41	587 128,65	1 054 547,06
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-144 760,62	0,00	-144 760,62
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	322 657,79	587 128,65	909 786,44

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

À la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique fait apparaître un résultat global de 1 054 547.06€, qui se décompose comme suit

Excédent de fonctionnement cumulé : + 587 128.65€

Excédent d'investissement cumulé : + 467 418.41€

Le résultat de la section d'investissement est diminué des restes à réaliser :

Restes à réaliser : - 144 760.62 €

(1 994.76€ pour l'exutoire de désenfumage à la Mairie ; 133 825.86€ pour l'opération de réhabilitation de la Maison Peysson (marché de maîtrise d'œuvre, assistance maîtrise d'ouvrage, missions de conseils et sécurité signé en 2025 et avant) et 8 940€ pour les travaux des portails du cimetière)

Excédent d'investissement diminué : + 322 657.79€

Résultat cumulé + 909 786.44 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement assure le quotidien de la collectivité. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes (ressources fiscales, dotations de l'Etat, concours financiers de la communauté d'agglomération, produits de la forêt communale,etc.) et des dépenses courantes (frais de personnel, entretien des bâtiments communaux et de la voirie, énergie et carburants, subventions, etc.).

L'exercice 2025 présente un excédent de fonctionnement de 287 128.65 €, auquel s'ajoute l'excédent reporté de 300 000.00 €.

- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 1.67% par rapport 2024 mais les dépenses de fonctionnement totales (340 471.01€) ont augmenté de 3,85% , en raison d'une hausse des écritures d'ordre suite à une cession de biens.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES				
Chapitre	Libellé	Réalisé 2024 (CFU)	Budget primitif 2025	Réalisé 2025 (CFU)
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	77 636,02 €	161 860,74 €	76 925,78 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	105 885,06 €	127 600,00 €	110 598,72 €
014	ATTÉNUATION DE PRODUITS	11 673,00 €	19 000,00 €	11 023,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	127 357,40 €	161 257,85 €	129 548,51 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	158,63 €	10 000,00 €	0,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00 €	837,48 €	0,00 €
DR	DÉPENSES RÉELLES	322 710,11 €	481 556,07 €	328 096,01 €
23	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	376 085,17 €	0,00 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 148,64 €	0,00 €	12 375,00 €
043	OPÉRATIONS D'ORDRE - INTERNE À LA SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DO	DÉPENSES D'ORDRE	5 148,64 €	0,00 €	12 375,00 €
TDF	TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	327 858,75 €	857 641,24 €	340 471,01 €

Les charges à caractères général (chapitre 011) regroupent les achats d'eau, d'électricité, de gaz, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments de la voirie (dont la réfection de barrière Route d'Oyonnax), les primes d'assurance, les frais pour les cérémonies et repas des aînés.

Les dépenses de personnel (chapitre 012). La masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel (en hausse de 13%) et la médecine du travail. La Commune a employé un agent contractuel saisonnier (coût 4 567.60€).

En 2025, les taux de cotisations patronales ont augmenté pour les agents CNRACL (2025 : 34,65% ; 31,65% en 2024) – hausse qui se poursuivra jusqu'en 2028.

L'atténuation de produits (chapitre 014) est composée du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Ce mécanisme de péréquation horizontale consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes avec de fortes ressources pour redistribuer à des intercommunalités et communes défavorisées.

Le chapitre des charges de gestion courante (chapitre 65) comprend notamment les dépenses liées à la scolarisation des enfants dans les écoles (publiques et privées) 67 194.31€. 49 812.00€ sont versées pour les écoles publiques d'Oyonnax et de Bellignat (51 élèves). La Commune de Groissiat n'a pas encore facturé les frais de scolarité 2024/2025. 17 enfants sont scolarisés à l'OGEC Saint Joseph à Oyonnax avec un coût de 17 382.31€ pour la Commune.

Il est constaté une hausse du coût de fonctionnement des élèves, en raison du coût de l'énergie, des assurances, les charges de personnel et la non augmentation des élèves.

La Commune contribue également au budget du SDIS de l'Ain à hauteur de 17 393.52€.

Le chapitre 65 retrace la participation de la Commune au SIEA au titre de sa cotisation, incluant les dépenses liées à l'éclairage public un total de 9 770.96€ (2019 17 786.60€ ; 2021 17 998.54€).

Les indemnités des élus sont supportées sur ce chapitre :

	Indemnités perçues au titre du mandat communal		Indemnités perçues au titre de représentant de la commune dans syndicat mixte	Indemnités perçues représentant de la commune au sein d'une SEM ou SPL
	Indemnités brutes annuelles	Remboursement / avantage en nature		
Maire, Jeannine Morel	19 878.48€	Néant	Néant	Néant
1 ^{er} adjoint Christophe Bernard	3 958.44 €	Néant	Néant	Néant
2nd adjoint Michel Cottet	3 958.44 €	Néant	Néant	Néant

Le chapitre retrace également les subventions accordées (compte 65748) : 3 550.00€.

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS		
Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	3 550,00	
Personnes de droit privé	3 550,00	
Associations	3 150,00	
ACCUEILLIR DES PROFESSIONS DE SANTE DANS LE HAUT-BUGEY	300,00	
AIDE AUX VICTIMES & MEDIATION DANS L'AIN (AVEMA)	100,00	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES D OYONNAX	100,00	
ASS DEP AMIS ENFANTS INADAPTES (ADAPEI)	500,00	
ASSOCIATION D AIDE AUX PERSONNES DU DEPARTEMENT DE L AIN (ADAPA)	300,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE RURAL DE L'AIN NANTUA	300,00	
Ain 2 3 SCRAP	0,00	occupation à titre gratuit des salles communales
BANQUE ALIMENTAIRE AIN LUTTE CONTRE FAIM DE L AIN	200,00	
BTP CFA AIN	150,00	
CLUB DETENTE ET LOISIRS LES CYCLAMENS GEOVREISSET	300,00	et mise à disposition gratuite salle communale
ECOLE DES METIERS DIJON METROPOLE	150,00	
FRANCE ADOT 01	200,00	
Les Curosets s'animent	0,00	occupation à titre gratuit des salles communales
MAIN DANS LA MAIN	200,00	
MFR CORMARANCHE	150,00	
SEP MASSIF JURASSIEN	200,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	400,00	
CENTRE LEON BERARD	400,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

Les opérations d'ordre (042) correspondent aux écritures réalisées à la suite de la cession de terrain pour un montant de 12 375.00€. Elles retracent la sortie de l'actif du bien et la constatation de la plus-value.

- Les recettes de fonctionnement**

Le total des recettes de fonctionnement s’élève à 627 599.66€ auquel il faut ajouter le report de 300 000€. Les recettes réelles de fonctionnement baissent (-4.15% par rapport à 2024).

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES				
Chapitre	Libellé	Réalisé 2024 (CFU)	Budget primitif 2025	Réalisé 2025 (CFU)
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	269,00 €	0,00 €	294,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTE	2 444,00 €	4 080,00 €	12 425,85 €
73	IMPOTS ET TAXES (SAUF 731)	296 747,32 €	265 354,28 €	292 119,32 €
731	FISCALITÉ LOCALE	224 448,00 €	226 292,00 €	225 084,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	93 270,28 €	54 126,00 €	66 133,07 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 827,00 €	7 000,04 €	17 886,37 €
77	PRODUITS SPÉCIFIQUES	16 666,20 €	788,92 €	13 163,92 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	22,18 €	0,00 €	493,13 €
RR	RECETTES RÉELLES	649 693,98 €	557 641,24 €	627 599,66 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 048,64 €	0,00 €	0,00 €
043	OPÉRATIONS D'ORDRE - INTERNE À LA SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RO	RECETTES D'ORDRE	5 048,64 €	0,00 €	0,00 €
TDF	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	654 742,62 €	557 641,24 €	627 599,66 €

Les **produits des services du domaine et vente (chapitre 70)** proviennent des redevances d’occupation du domaine public d’Orange et du SIEA, des concessions funéraires et les ventes des coupes de bois (8 056.00€).

Les **impôts et taxes (chapitre 73)** contiennent l’attribution de compensation de HBA (265 354.32€) et des droits de mutations - droit d’enregistrement et taxe de la publicité foncière - à titre onéreux (26 765.00€).

Le **chapitre 731 dit fiscalité locale** enregistre les recettes de la fiscalité locale. En 2025, les valeurs locatives cadastrales ont été revalorisées de 1.71% (2024 3.9% ; 2023 7.1%). Elle constitue seulement 35.86% des recettes réelles de fonctionnement.

Le **chapitre dotations et participations (chapitre 74)** retrace la dotation solidarité rurale (part de la DGF) pour un montant de 13 901.00€ ; la dotation particulière élu local (DPEL) pour 3 322.00€ et les allocations compensatrices de la fiscalité locale dont celle relative à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels (31 106€). Il faut ajouter la compensation financière genevoise versée par le Département pour un montant de 16 737.35€ (8 frontaliers).

Le **chapitre 75 des autres produits de gestion courante** enregistre principalement les revenus des immeubles : location de l’appartement communal et des salles (peu de location de salles en 2025). Sont également enregistrés les remboursements de sinistre, la perception des certificats d’économies d’énergie pour la chaudière du bâtiment Musy (858.01€) en gestion par le SIEA.

Le **chapitre 77 des produits spécifiques** enregistre notamment la recette réelle de la cession d’un terrain pour un montant de 12 375.00€.

Le **chapitre 78 reprises sur amortissement et provisions** retrace les annulations partielles de risque de la Commune. D’anciennes factures d’eau et d’assainissement ont été payées.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RÉSULTAT				
Chapitre	Libellé	Réalisé 2024 (CFU)	Budget primitif 2025	Réalisé 2025 (CFU)
TRF	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	654 742,62 €	557 641,24 €	627 599,66 €
002	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
TDF	TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	327 858,75 €	857 641,24 €	340 471,01 €
RF	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	626 883,87 €	0,00 €	587 128,65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est lié aux projets de la commune à moyen ou long terme. Il prépare l'avenir. Il concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel de nature à modifier le patrimoine de la Commune. La collectivité vote le budget par chapitres et par opérations.

L'exercice 2025 est excédentaire de 155 095.95€ auquel on ajoute l'excédent reporté 312 322.46€.

- Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 217 508.51 €, plus 100 700.76€ par rapport à 2024.

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES				
Chapitre	Libellé	Réalisé 2024 (CFU)	Budget primitif 2025 avec DM	Réalisé 2025 (CFU)
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0,00 €	11 123,70 €	10 747,60 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 559,59 €	84 890,92 €	5 776,92 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10-O	INFORMATISATION (OPÉRATION)	5 616,00 €	6 000,00 €	360,00 €
11-O	RÉHABILITATION MAISON PEYSSON (OPÉRATION)	6 504,00 €	1 547 747,00 €	62 363,29 €
12-O	CIMETIÈRE (OPÉRATION)	13 640,16 €	73 162,90 €	63 162,90 €
13-O	VOIRIE ET RESEAUX (OPÉRATION)	0,00 €	226 742,20 €	75 097,80 €
14-O	ÉGLISE (OPÉRATION)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	EMPRUNTS	10 488,00 €	30 000,48 €	0,00 €
DR	DÉPENSES RÉELLES	116 807,75 €	1 979 667,20 €	217 508,51 €
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 048,64 €	0,00 €	0,00 €
041	OPÉRATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DO	DÉPENSES D'ORDRE	5 048,64 €	0,00 €	0,00 €
TDI	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	121 856,39 €	1 979 667,20 €	217 508,51 €

Le chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves enregistre le remboursement de la taxe d'aménagement perçue par la Commune (10 747.60€), suite à une erreur des services de l'Etat.

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) retracent l'achat d'un nouveau défibrillateur, l'achat d'une tondeuse et d'un coupe bordure et les travaux sylvicoles en forêt communale.

L'opération 10 Informatisation correspond à l'acquisition d'un complément de logiciel.

Dans le cadre de **l'opération 11 Réhabilitation de la Maison Peysson**, en 2025, sont enregistrées les dépenses relatives aux diagnostics préalables, la convention conclue avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et le commencement de l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre.

L'opération cimetière 12, les dépenses réalisées concernent les travaux des couvertines des murs d'enceinte.

Les travaux de **voirie (opération 13)** : l'année 2025 a été marquée par les travaux du Mur Impasse de la Villa (66 742.20€), la création de grilles d'eau pluviale (6129.60€).

- Les recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à 372 604.46€ (excédent de fonctionnement capitalisé compris 268 479.11€) auxquelles il faut ajouter le report de 312 322.46 € en provenance de la section de fonctionnement. Les recettes réelles d'investissement ont diminué de plus 8% par rapport à 2024.

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES				
Chapitre	Libellé	Réalisé 2024 (CFU)	Budget primitif 2025 avec DM	Réalisé 2025 (CFU)
13	SUBVENTIONS REÇUES	41 344,96 €	11 123,70 €	11 123,70 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RÉSERVES	17 332,54 €	10 877,00 €	22 221,89 €
16	RECETTES FINANCIÈRES	0,00 €	930 000,00 €	0,00 €
024	CESSIONS DE BIENS	0,00 €	12 375,00 €	0,00 €
RR	RECETTES RÉELLES	58 677,50 €	964 375,70 €	33 345,59 €
021	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT DEPUIS FCT	0,00 €	376 085,17 €	0,00 €
040	OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	5 148,64 €	0,00 €	12 375,00 €
041	OPÉRATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RO	RECETTES D'ORDRE	5 148,64 €	376 085,17 €	12 375,00 €
1068	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ	268 479,11 €	326 883,87 €	326 883,87 €
TRI	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	332 305,25 €	1 667 344,74 €	372 604,46 €

La Commune a reçu le fonds de la part de HBA dans le cadre des travaux du Mur Impasse de la Villa pour 11 123.70€ (**chapitre 13**).

La Commune perçoit **au chapitre 10 dotations fonds divers** le FCTVA (15 554.11€) sur les dépenses éligibles d'investissement réalisées en 2024, ainsi qu'une recette fiscale spécifique de la part communale de la taxe d'aménagement (6 667.78€). Le taux communal de la taxe d'aménagement est de 3%.

Les opérations d'ordre (040) retracent les écritures d'ordre (sortie de bien et constatation de la plus-value) suite à la cession de terrain pour un montant de 12 375.00€.

SECTION D'INVESTISSEMENT : RÉSULTAT				
Chapitre	Libellé	Réalisé 2024 (CFU)	Budget primitif 2025 avec DM	Réalisé 2025 (CFU)
TRI	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	332 305,25 €	1 667 344,74 €	372 604,46 €
001	EXCÉDENT INVESTISSEMENT REPORTÉ	101 873,60 €	312 322,46 €	312 322,46 €
TDI	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	121 856,39 €	1 979 667,20 €	217 508,51 €
001	DÉFICIT INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RI	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	312 322,46 €	0,00 €	467 418,41 €

Données diverses

- Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) est un enjeu majeur pour permettre à la Commune de réaliser des investissements conséquents. La CAF nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement de dettes en capital.

CAF brute et nette 2025 : 286 636€

	2014		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Evolution de la CAF brute	150 620	[...]	280 278	274 704	215 422	74 286	178 696	326 862
Evolution de la CAF nette	130 620		234 667	228 670	195 422	54 286	158 696	316 862

Source DGFIP

- Dettes de la Commune

La commune de Géovreisset n'a pas d'emprunt. Mais elle a garanti pour LOGIDIA, société anonyme d'habitations à loyer modéré, a contracté 2 emprunts, dans le cadre de la construction des logements sociaux Impasse du Verger.

Les emprunts contractés par LOGIDIA s'élèvent à 338 613€ (échéance 2048) et à 98 760€ (échéance 2058). Le premier emprunt a fait l'objet d'un réaménagement en 2019 pour un montant de 294 192.81€.

La Commune a garanti à hauteur de 30% chacun des deux emprunts de LOGIDIA en 2007.

Aucun incident d'impayé n'a été constaté depuis la garantie d'emprunt.

- Formations des élus

L'enveloppe budgétaire n'est pas utilisée. Les élus participent principalement aux formations organisées par l'association départementale des Maires de l'Ain (AMF01) ou des organismes partenaires comme Enedis, les communes forestières, le SIEA. Les formations sont comprises dans les frais d'adhésions des organismes. Il y a donc aucun surcoût.

MAIRIE DE GEOVREISSET - PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D2

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
BERNARD Christophe	AMF01	0,00	4 JUIN 2026	Les pouvoirs de police du Maire (webinaire)
BERNARD Christophe	AMF01	0,00	3 JUILLET 2025	Sensibilisation à la gestion des incivilités (Saint Genis Pouilly)
BERNARD Christophe	AMF01	0,00	3 OCTOBRE 2025 à Oyonnax	Le réseau ENEDIS et la gestion ENEDIS / SIEA
BERNARD Christophe	AMF01	0,00	3 OCTOBRE 2025 à Oyonnax	Le réseau ENEDIS et la gestion ENEDIS / SIEA
BERNARD Christophe	AMF01	0,00	17 OCTOBRE 2025	Protocole et organisation des cérémonies (webinaire)
BERNARD Christophe	COFOR01	0,00	27 OCTOBRE 2025	Gérer le foncier forestier (webinaire)

Les formations suivies n'ont engendré aucune dépense pour le budget de la collectivité.

- Quelques ratios

Ratios issus du CFU

Dépenses réelles de fonctionnement / population	379.74€
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 073.61€
Dépenses d'équipement brut/ population	232.83€
Encours de la dette / population	0.00€
DGF / population	16.09€
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	33.70%
Ratio d'endettement	0.00%

Données issues du document de valorisation financière et fiscale

REPERES

2025		Montant en € par hab pour la strate de référence		
En €/hab	Commune	Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	698	903	982	926
Charges réelles de fonctionnement	367	682	770	748
Capacité d'autofinancement brute	332	220	212	178
Capacité d'autofinancement nette	332	149	120	103
Dépenses d'équipement	239	456	501	414
Dettes financières	0	614	728	562
Fonds de roulement	1 221	596	509	542
Trésorerie	1 215	657	558	581

RATIOS

2025				
	Commune	Département	Région	National
Ratio de rigidité des charges structurelles	33,92 %	38,51 %	40,58 %	42,64 %
Taux d'épargne	47,50 %	24,42 %	21,55 %	19,18 %
Coefficient d'autofinancement courant	0,53	0,83	0,88	0,89
Ratio d'endettement (encours/PFR)	0,00	0,68	0,74	0,61
Capacité de désendettement (encours/CAF brute)	0,00	2,79	3,44	3,16
Fonds de roulement en jours de charges réelles	1 215,47	318,70	241,00	264,58